CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E124736** **VALABLE JUSQU'AU** **06/07/2027**

ÉDITÉ LE 09/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/10/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHOLET 491 948 303

Siret : 491 948 303 00020

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 49 09350/N

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 446 839 5104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 446 839 5104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : MORILLE PRUD'HOMME

VOIE COMMUNALE ZA DES SOURCES
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Téléphone : 06 74 36 47 02 **Fax :**

Portable : 06 74 36 47 02

Responsabilité légale :
MORILLE SAMUEL CO-GÉRANT / PRUD'HOMME ANTHONY CO-GÉRANT

Site Internet :

E-mail : sammorille@orange.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 955 139 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	7	26/06/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	7	10/04/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/07/2026 11:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E124736** **VALABLE JUSQU'AU** **06/07/2027**

ÉDITÉ LE **09/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/10/2006
Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHOLET 491 948 303

Siret : **491 948 303 00020**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 49 09350/N

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 446 839 5104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 446 839 5104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **MORILLE PRUD'HOMME**

VOIE COMMUNALE ZA DES SOURCES
49120 CHEMILLE-EN-ANJOU

Téléphone : 06 74 36 47 02 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : sammorille@orange.fr

Responsabilité légale :
MORILLE SAMUEL CO-GÉRANT / PRUD'HOMME ANTHONY CO-GÉRANT

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/06/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/04/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	30/11/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	30/11/2022
o Ventilation mécanique	10/04/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/07/2026 11:17

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.